



## CONSEIL MUNICIPAL

DE

## FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du 28 Février 2022

### Étaient présents :

AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, WAGNER Michel, CAPELLO Anne, WARIN Gérard, SERRES Hugues, BELET Jean-Patrice, BARO Sophie, GUISEPPI Claudine.

Absents :

M. REICHERT Daniel a donné son pouvoir à M. Hugues SERRES  
Mme ROBIN Cindy a donné son pouvoir à Mme Claudine GUISEPPI.

Convocation du 21 février 2022

**Secrétaire de séance :** SERRES Hugues

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2021

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 11)

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après avoir entendu le compte de gestion présenté par M. Hugues SERRES

Après s'être assuré que Monsieur le percepteur ait repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Après que Monsieur le percepteur ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Le conseil municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le percepteur n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 à l'unanimité des présents (Pour 11)

## VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Hugues SERRES expose le compte administratif 2021 comme suit :

Considérant, que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

Considérant que le conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2021, a procédé à l'élection d'un autre président de séance, nommé Hugues SERRES, en application de l'article 2121-14 du CGCT.

Considérant que Monsieur le maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2021.

Vu l'avis de la Municipalité, après en avoir délibéré, le Compte Administratif de l'exercice 2021 est voté à l'unanimité et arrête ainsi les comptes :

**Investissement :**

Recettes Prévues :	260 886€24
Réalisées :	156 665€10
Reste à réaliser :	0,00
Dépenses Prévues :	260 886€24
Réalisées :	136 512€53
Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement :**

Recettes Prévues :	234 692€03
Réalisées :	203 908€21
Reste à réaliser :	0,00
Dépenses Prévues :	234 692€03
Réalisées :	156 141€78
Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement : - 64 494€15  
 Fonctionnement : + 96 458€46  
 Résultat global : + 31 964€31

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité des présents (Pour 10)

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 28 février 2022

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	47 766€43
- un excédent reporté de :	48 692€03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	96 458€46
- Résultat 2021 :	20 152€57
- Résultat reporté au 31/12/2020 :	- 84 646€72
Soit un besoin de financement de :	- 64 494€15

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	+ 31 964€31
<u>(1068)</u> AFFECTATION DU RESULTAT 2021	+ 64 494€15
<u>(002) Recettes</u> RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	+ 31 964€31
<u>(001) Dépenses</u> RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ :	- 64 494€15

Voté à l'unanimité des membres. (Pour 11).

## SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village ou apporte des services extérieurs. Dans le cadre de la préparation du budget 2022, M Le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes réparties comme après :

Subvention club des aînés	700€
Subvention Diane de Combe	300€
Subvention Anciens combattants	100€
Subvention école Saint Exupéry	400€
Subvention comité des loisirs	1 100€
Subvention SPA	150€
Subvention Amicale des sapeurs pompiers de Gandière	100€
Subvention ADMR	150€
	<b>3 000€</b>

Votées à l'unanimité des membres. (Pour 11).

## BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2022

Après présentation, le conseil municipal :

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2022, ci-dessous.

Dépenses de Fonctionnement :	217 824€31
Recettes de Fonctionnement :	217 824€31

Dépenses d'investissement :	214 578€23
Recettes d'investissement :	214 578€23

Total du budget :	432 402€54
-------------------	------------

Voté à l'unanimité des membres. (Pour 11).

## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022

Selon le débat d'orientation budgétaire animé lors du conseil municipal du lundi 13 décembre 2021 et en fonction du résultat budgétaire 2021, le conseil municipal a inscrit une liste de projets pour l'année 2022.

En fonction de la nature des investissements des demandes de subventions seront sollicitées auprès de différentes institutions.

Ainsi, il a été retenu :

- Travaux de voiries 2022 sur la route des Andrieux et route de Tournoux : 25 000€ HT  
Subvention de 13 750€ à solliciter auprès du Conseil Départemental soit 55%  
Et fonds de concours à prévoir auprès de l'agglomération Gap-Tallard-Durance
- Tranche 2 concernant le programme d'aménagement du Belvédère : 14 363€ HT  
Subvention à solliciter auprès du FRAT 1250 Région sud Paca
- Travaux sur les bâtiments communaux ; remplacement des volets bois par des volets en aluminium isolés – reprise des marches d'escaliers et remplacement de la marquise (ancienne mairie) : 15 250€ HT  
Fonds de concours de 7 625€ à solliciter auprès de l'agglomération Gap-Tallard-Durance
- Achat d'un véhicule communal et équipements techniques : 6 000€ HT

Fonds de concours de 3 000€ à solliciter auprès de l'agglomération Gap-Tallard-Durance

- Reliure des archives Etat civil+ registre des délibérations : 3 000€ HT

Fonds de concours de 1 500€ à solliciter auprès de l'agglomération Gap-Tallard-Durance

- Acquisition de différents matériels techniques : 1 250€ HT

Fonds de concours à solliciter auprès de l'agglomération Gap-Tallard-Durance

- Enfouissement de réseaux aériens EDF avec le Syme 05 : 2 000€ HT
- Enfouissement de réseaux aériens France Télécom : 6 368€ HT
- Piste forestière située à la Pinée : 3 460€ HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les différents projets ainsi que les plans de financements prévisionnels présentés et de l'autoriser à instruire et solliciter les différents dossiers de demande de subvention.

Votés à l'unanimité des membres. (Pour 11).

## CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la convention de prestation de service liée à la vérification technique des points d'eau incendie réalisée par le service Départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes au profit de notre commune arrive à expiration.

A ce titre, Monsieur le Maire fait lecture de la convention de prestation de service liée à la vérification technique des points d'eau de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et demande au conseil municipal de la valider.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (11 pour)

## PROJET DE VENTE et ECHANGES COMMUNE / FAMILLE ESPIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'échange contre soulte de parcelles situées en mitoyenneté des parcelles de la famille Espié, au hameau de Tournoux, selon la présentation du plan de division établi par le géomètre M. Bontoux qu'elle a accepté.

Les parcelles concernées appartenant au domaine public de la commune et déclassées pour être incorporées au domaine privé de la commune selon la séance du conseil municipal du 21 juin 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en complément de cet échange et afin de répondre à des nécessités de sécurité, une zone de retournement d'environ 42 m<sup>2</sup> a été prévue créant servitude sur le fond servant de M. Espié n°A 211B.

Monsieur le Maire, après négociation avec la famille Espié, informe le conseil municipal que celle-ci accepte la servitude de principe sans que cela impose des travaux de quelques natures que ce soient sur le fond servant.

Un arrêté municipal de voirie sera pris ainsi que la pose d'un panneau de signalisation routière adapté, pour limiter la circulation des véhicules sur cette voirie finissant « en cul de sac ».

Un projet d'acte administratif sera établi par les services juridiques d'IT 05 du Département des Hautes-Alpes, en vue de cet échange contre soulte à hauteur de 2 000€.

L'acte définitif sera établi et enregistré dès que nous aurons connaissance des numéros de parcelles résultant de cette régularisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (11 pour)

## ENFOUISSEMENT HT à CARLINCHE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens haute tension situé au chef-lieu. Une estimation du coût d'enfouissement des réseaux, a été demandée au Syme Energie 05 et s'élève à 12 000€ TTC

Réseaux électriques : 10 000€ HT soit 12 000€ TTC

**Soit une participation totale pour la commune de 2000€  
Participation du reliquat par le SYMEnergie**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (11 pour) le projet d'enfouissement à Carlinche.

**Questions diverses :**

Néant.

Le Maire, Serge Ayache, La séance est levée à 21h45.

